



# PROJET ÉDUCATIF



UDMJC du Haut-

## Préambule

L'URMJC d'Alsace, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédère dans la Région, à travers ses associations départementales membres, plus de 70 associations principalement implantées en milieu rural et accompagne à ce jour 30 collectivités dans le développement de politique d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Ses buts, tels que fixés par l'article 3 de ses statuts, sont définis comme suit :

- D'assurer une liaison entre les deux associations départementales des MJC (FDMJC67-UDMJC68)
- De représenter ses membres auprès de toute instance régionale, nationale et européenne, à chaque fois que l'Union des Réseaux de MJC d'Alsace est la mieux placée pour le faire
- De proposer, d'accompagner et faciliter à ses membres toutes initiatives et entreprises pédagogiques favorisant à travers la vie associative, sur le plan d'un territoire :
  - La cohésion sociale
  - L'expression de la citoyenneté des jeunes
  - Le développement culturel individuel et collectif
  - La formation et l'information d'animateurs et de bénévoles associatifs
  - L'ouverture sur les autres et les échanges.

Dans le cadre de ces buts, l'URMJC d'Alsace et ses membres ont développé divers moyens visant de manière générale à une meilleure prise en compte de l'enfance, la jeunesse et la vie associative, au service du lien social.

Parmi les moyens développés, un accent particulier a été mis sur le développement d'une offre de loisir collectif ancrée dans une démarche de développement local et de participation des publics, offre répondant d'une part aux besoins et attentes des familles, et d'autre part favorisant la socialisation, la découverte de pratiques culturelle, sportive, environnementale et de la citoyenneté.

Cette offre de loisir collectif se décline dans diverses formes que sont :

- 1) Les centres de loisirs sans hébergement (mercredis, petites vacances, été) - ALSH
- 2) Les centres de vacances et de loisirs - CVL
- 3) Les centres d'accueil périscolaire

Aussi nous avons décidé de mettre en forme trois projets éducatifs distincts correspondant aux formes définies ci-dessus.

# **Pour les A.L.S.H.**

## **1. Âge des mineurs**

Les A.L.S.H. organisés dans le réseau des MJC touchent des enfants et jeunes de 4 à 17 ans et sont généralement déclinés selon les tranches d'âges suivantes :

- 4 – 6 ans
- 6 – 12 ans
- 12 ans et +

Les rythmes des ALSH et les activités proposées sont systématiquement adaptés aux tranches d'âges concernées.

Dans l'ensemble des ALSH que nous développons, nous veillons à garantir la sécurité physique et morale des publics accueillis.

## **2. Nature des activités**

Les activités proposées sont à caractère sportif, culturel, artistique, éducatif ou environnemental, elles se situent soit dans le domaine de l'apprentissage de techniques, soit dans l'apprentissage de la citoyenneté (soit dans les deux).

Elles ont pour point commun de favoriser :

- L'éducation
- La socialisation
- La responsabilisation
- La découverte,
- mais aussi de permettre à l'enfant de passer « un temps » agréable durant lequel il éprouve du plaisir à vivre, être avec les autres et s'épanouir dans cette forme collective de loisirs qu'est le ALSH.

Les activités proposées ont à s'inscrire dans un projet de centre dans lequel il nous semble indispensable de développer des partenariats locaux, pour que les acteurs locaux (associations, parents, artisans, personnes âgées...) puissent s'impliquer dans les ALSH.

Cela nous paraît fondamental pour que le ALSH soit réellement ancré dans son environnement, favorisant ainsi l'émergence de liens sociaux, avec un souci permanent d'ouverture, de découverte et d'échange.

Les activités sportives, techniques et culturelles sont encadrées par des intervenants qualifiés et titulaires des diplômes requis, au regard de la réglementation en vigueur. Ils sont issus soit du réseau local, soit recrutés spécifiquement pour les projets.

### 3. Répartition des différents temps de la journée

L'ensemble des centres sont organisés de la façon suivante :

✓ Matin

8h-9h ..... temps d'accueil des enfants et des parents

9h-11h30 ..... temps d'activités

11h30-12h ..... temps consacré au rangement et à l'hygiène

✓ Repas

12h-14h ..... temps du repas

..... Temps calme

✓ Après-midi

14h-17h ..... temps d'activités incluant un temps de goûter

17h-17h30 ..... Forum : bilan de la journée

17h30-18h ..... accueil des familles et départ des enfants

### 4. Modalités de participation des mineurs

La question de la participation des mineurs est à adapter en fonction de la tranche d'âges.

Cependant, nos centres sont organisés de manière à ce que les mineurs puissent :

- « agir » sur les contenus, les règles de vie
- S'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs souhaits
- Choisir (autant que faire se peut) les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

Les outils favorisant la participation des mineurs dans la responsabilisation et la formation citoyenne sont déclinés et adaptés à la nature du ALSH et aux tranches d'âges.

## 5. Mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

L'idée d'accueillir un ou des mineur(s) atteint(s) de troubles ou de handicaps doit faire partie intégrante du projet de l'équipe (notion d'intégration, de tolérance, de respect de l'autre...).

Pour ce faire, il est nécessaire que l'équipe :

- Se positionne unanimement sur ce projet
- Soit sensibilisée aux troubles ou handicaps du ou des mineur(s)
- Etablisce une relation partenariale avec la structure d'origine du mineur, sa famille, son éducateur.

## 6. Modalités de fonctionnement des équipes

L'ensemble des personnes composant les équipes sont associées à toutes les phases du projet (avant, pendant et après).

Ces personnes sont le directeur, les animateurs, les personnels de service, les intervenants extérieurs...

De manière générale, les équipes fonctionnent selon la démarche suivante :

- ✓ En amont
  - Réunion de préparation
  - Définition du projet et des moyens et méthodes nécessaires à sa mise en œuvre.
  - Définition des modalités de fonctionnement du centre, de l'équipe, des rôles, place et fonction de chacun.
  - Communication aux familles du projet de centre
  
- ✓ Pendant
  - Des réunions régulières de bilan et de préparation sont organisées avec l'équipe
  - Le cas échéant, des réunions spécifiques d'évaluation des stagiaires sont organisées.
  
- ✓ Après
  - Réunion de bilan, interne à l'équipe
  - Réunion sur l'évaluation faite par les familles et les mineurs.

## 7. Les modalités d'évaluation de l'accueil

L'évaluation de l'accueil se fera à différents niveaux et dans différents temps.

- ✓ Au niveau des mineurs
  - Chaque jour, un temps de débat – forum sera organisé avec les mineurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs envies.
  - En fin de centre, sur le même thème que ci-dessus, avec des outils à adapter et propres à chaque équipe.
  
- ✓ Au niveau des familles
  - En fin de séjour, soit à travers des échanges individualisés, soit une réunion publique, soit un questionnaire.
  
- ✓ Au niveau de l'équipe
  - De manière quotidienne, en fixant un temps spécifique
  - Lors du moment de bilan après le centre

## 8. Les locaux et espaces utilisés

Les différentes infrastructures utilisées sont principalement, soit des salles polyvalentes, des locaux scolaires, des équipements appartenant à des associations locales, des espaces destinés à l'accueil de mineurs en temps périscolaire et extrascolaire.

Ils sont mis à disposition (à titre gratuit ou non) par leur propriétaire.

Ces locaux, bien qu'étant en règle avec les textes en vigueur, posent parfois la question d'aménagements spécifiques légers à y apporter pour accueillir dans de bonnes conditions les mineurs (aménagement de l'espace, décoration...).

Cette question de l'aménagement est traitée au cas par cas par les équipes d'animation.

# Pour les C.V.L.

## 1. Âge des mineurs

Les C.V.L. organisés dans le réseau des MJC, touchent des enfants et jeunes de 6 à 17 ans et sont généralement déclinés selon les tranches d'âges suivantes :

- 6 – 9 ans
- 9 – 12 ans
- 12 ans et +

Les rythmes des CVL et les activités proposées sont systématiquement adaptés aux tranches d'âges concernées.

Dans l'ensemble des CVL que nous développons, nous veillons à garantir la sécurité physique et morale des publics accueillis.

## 2. Nature des activités

Les activités proposées sont à caractère sportif, culturel, artistique, éducatif ou environnemental, elles se situent soit dans le domaine de l'apprentissage de techniques, soit dans l'apprentissage de la citoyenneté (soit dans les deux).

Elles sont encadrées par des intervenants qualifiés et titulaires des diplômes requis, au regard de la réglementation en vigueur. Les intervenants sont prioritairement issus du réseau, ou recrutés spécifiquement pour les projets.

De manière générale, les activités ont pour point commun de favoriser :

- L'éducation
- La socialisation
- La responsabilisation
- La découverte,
- mais aussi de permettre à l'enfant de passer « un temps » agréable durant lequel il éprouve du plaisir à vivre, être avec les autres et s'épanouir dans cette forme collective de loisirs qu'est le CVL.

### 3. Répartition des différents temps de la journée

L'ensemble des centres sont organisés de la façon suivante (avec bien entendu des variantes selon la tranche d'âges accueillie) :

✓ Matin

8h-9h30 ..... mise en place d'un petit déjeuner échelonné, permettant à chacun de pouvoir gérer au mieux son rythme.

Temps consacré au rangement et à l'hygiène.  
Temps d'activités libres dans les espaces aménagés

9h30-11h45 ..... temps d'activités

11h45-12h ..... temps consacré à l'hygiène

✓ Repas

12h-14h ..... temps du repas

Temps calme et temps d'activités libres dans les espaces aménagés

✓ Après-midi

14h-17h ..... temps d'activités incluant un temps de goûter

17h-17h30 ..... Forum : bilan de la journée

17h30-18h30 ..... toilette / temps d'activités libres dans les espaces aménagés

✓ Soirée

18h30 ..... repas

20h ..... temps de veillée

21h30-22h30 ..... coucher

N.B. : pour les temps du matin, du midi après le repas et le soir avant le repas, des espaces spécifiques sont aménagés pour permettre à chacun, en fonction de ses envies, de pouvoir pratiquer diverses activités.

### 4. Modalités de participation des mineurs

La question de la participation des mineurs est à adapter en fonction de la tranche d'âges.

Cependant, nos centres sont organisés de manière à ce que les mineurs puissent :

- « agir » sur les contenus, les règles de vie
- S'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs souhaits
- Choisir (autant que faire se peut) les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

Les outils favorisant la participation des mineurs dans la responsabilisation et la formation citoyenne sont déclinés et adaptés à la nature du CVL et aux tranches d'âges.

## **5. Mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps**

L'idée d'accueillir un ou des mineur(s) atteint(s) de troubles ou de handicaps doit faire partie intégrante du projet de l'équipe (notion d'intégration, de tolérance, de respect de l'autre...).

Pour ce faire, il est nécessaire que l'équipe :

- Se positionne unanimement sur ce projet
- Soit sensibilisée aux troubles ou handicaps du ou des mineur(s)
- Etablisse une relation partenariale avec la structure d'origine du mineur, sa famille, son éducateur.

## **6. Modalités de fonctionnement des équipes**

L'ensemble des personnes composant les équipes sont associées à toutes les phases du projet (avant, pendant et après).

Ces personnes sont le directeur, les animateurs, les personnels de service, les intervenants extérieurs...

De manière générale, les équipes fonctionnent selon la démarche suivante :

- ✓ En amont
  - Réunion de préparation
  - Définition du projet et des moyens et méthodes nécessaires à sa mise en œuvre.
  - Définition des modalités de fonctionnement du centre, de l'équipe, des rôles, place et fonction de chacun.
  - Communication aux familles du projet de centre
  
- ✓ Pendant
  - Des réunions régulières de bilan et de préparation sont organisées avec l'équipe
  - Le cas échéant, des réunions spécifiques d'évaluation des stagiaires sont organisées.
  
- ✓ Après
  - Réunion de bilan, interne à l'équipe

- Réunion sur l'évaluation faite par les familles et les mineurs.

## 7. Les modalités d'évaluation de l'accueil

L'évaluation de l'accueil se fera à différents niveaux et dans différents temps.

- ✓ Au niveau des mineurs
  - Chaque jour, un temps de débat – forum sera organisé avec les mineurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs envies.
  - En fin de centre, sur le même thème que ci-dessus, avec des outils à adapter et propres à chaque équipe.
- ✓ Au niveau des familles
  - En fin de séjour, soit à travers des échanges individualisés, soit une réunion publique, soit un questionnaire.
- ✓ Au niveau de l'équipe
  - De manière quotidienne, en fixant un temps spécifique
  - Lors du moment de bilan après le centre

## 8. Les locaux et espaces utilisés

Les différentes infrastructures utilisées sont principalement, soit des centres d'hébergement collectifs agréés, soit des campings.

Ils sont généralement loués pour la durée du CVL.

Ces locaux ou infrastructures, bien qu'étant en règle avec les textes en vigueur, posent parfois la question d'aménagements spécifiques légers à y apporter pour accueillir dans de bonnes conditions les mineurs (aménagement de l'espace, décoration...).

Cette question de l'aménagement est traitée au cas par cas par les équipes d'animation.

# **Pour les centres d'accueil périscolaire**

## **1. Âge des mineurs**

Les Centres d'accueil périscolaire organisés dans le réseau des MJC, touchent des enfants de 4 à 12 ans et sont généralement déclinés selon les tranches d'âges suivantes :

- 4 – 6 ans
- 6 – 12 ans

Les rythmes de ces accueils et les activités proposées sont systématiquement adaptés aux tranches d'âges concernées.

Dans l'ensemble des centres d'accueil que nous développons, nous veillons à garantir la sécurité physique et morale des publics accueillis.

## **2. Nature des activités**

Les activités proposées sont à caractère sportif, culturel, artistique, éducatif ou environnemental, elles se situent soit dans le domaine de l'apprentissage de techniques, soit dans l'apprentissage de la citoyenneté (soit dans les deux).

Elles sont proposées le matin, autour des moments de restauration du midi et le soir, ainsi que les mercredis pour certaines structures.

Elles ont pour point commun de favoriser :

- L'éducation
- La socialisation
- La responsabilisation
- La découverte,
- mais aussi de permettre à l'enfant de passer « un temps » agréable durant lequel il éprouve du plaisir à vivre, être avec les autres et s'épanouir dans cette forme collective de loisirs qu'est le Centre d'accueil périscolaire.

Les activités proposées ont à s'inscrire dans un projet de centre dans lequel il nous semble indispensable de développer des partenariats locaux, pour que les acteurs locaux (associations, parents, artisans, personnes âgées...) puissent s'impliquer dans les Centres d'accueil périscolaire.

Cela nous paraît fondamental pour que le Centre d'accueil périscolaire soit réellement ancré dans son environnement, favorisant ainsi l'émergence de liens sociaux, avec un souci permanent d'ouverture, de découverte et d'échange.

Les activités sportives, techniques et culturelles sont encadrées par des intervenants qualifiés et titulaires des diplômes requis, au regard de la réglementation en vigueur. Ils sont issus soit du réseau local, soit recrutés spécifiquement pour les projets.

### 3. Répartition des différents temps de la journée

Les temps d'accueil périscolaires sont organisés en 2, voire 3 temps selon les sites.

L'ensemble des centres sont organisés de la façon suivante :

a. Matin

7h15-8h15 ..... temps d'accueil des enfants et des parents et  
activités libres

b. Repas

11h30-13h30 ..... temps du repas et activités en parallèle

c. Soir

16h30-17h ..... Goûter / possibilité de faire les devoirs

17h-18h30 ..... Activités / accueil des parents et départ  
échelonné des enfants

Certains sites fonctionnent également les mercredis et vacances scolaires.

### 4. Modalités de participation des mineurs

La question de la participation des mineurs est à adapter en fonction de la tranche d'âges.

Cependant, nos accueils périscolaires sont organisés de manière à ce que les mineurs puissent :

- « agir » sur les contenus, les règles de vie
- S'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs souhaits
- Choisir (autant que faire se peut) les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

Les outils favorisant la participation des mineurs dans la responsabilisation et la formation citoyenne sont déclinés et adaptés à la nature de l'accueil et aux tranches d'âges.

## **5. Mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps**

L'idée d'accueillir un ou des mineur(s) atteint(s) de troubles ou de handicaps doit faire partie intégrante du projet de l'équipe (notion d'intégration, de tolérance, de respect de l'autre...).

Pour ce faire, il est nécessaire que l'équipe :

- Se positionne unanimement sur ce projet
- Soit sensibilisée aux troubles ou handicaps du ou des mineur(s)
- Etablit une relation partenariale avec la structure d'origine du mineur, sa famille, son éducateur.

## **6. Modalités de fonctionnement des équipes**

L'ensemble des personnes composant les équipes sont associées à toutes les phases du projet (avant, pendant et après).

Ces personnes sont le directeur, les animateurs, les personnels de service, les intervenants extérieurs...

De manière générale, les équipes fonctionnent selon la démarche suivante :

- d. En amont, avant la rentrée scolaire
  - Réunion de préparation
  - Définition du projet et des moyens et méthodes nécessaires à sa mise en œuvre.
  - Définition des modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire, de l'équipe, des rôles, place et fonction de chacun.
  - Communication aux familles du projet d'accueil périscolaire
  
- e. Pendant l'année scolaire
  - Des réunions régulières de bilan et de préparation sont organisées avec l'équipe
  - Des entretiens d'évaluation des salariés sont organisés tous les six mois.

- Réunion du comité de pilotage incluant les familles, les directeurs, l'URMJC et les élus (2 fois par an minimum).

## 7. Les modalités d'évaluation de l'accueil

L'évaluation de l'accueil se fera à différents niveaux et dans différents temps.

- f. Au niveau des mineurs
  - Chaque semaine, un temps de débat – forum sera organisé avec les mineurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs envies.
  
- g. Au niveau des familles
  - Une fois par trimestre, soit à travers des échanges individualisés, soit une réunion publique, soit un questionnaire.
  
- h. Au niveau de l'équipe
  - De manière bihebdomadaire, en fixant un temps spécifique

## 8. Les locaux et espaces utilisés

Les différentes infrastructures utilisées sont principalement, soit des salles polyvalentes, des locaux scolaires, des équipements communaux, réservés spécifiquement aux accueils périscolaires.

Ils sont mis à disposition (à titre gratuit ou non) par leur propriétaire.

Ces locaux, bien qu'étant en règle avec les textes en vigueur, posent parfois la question d'aménagements spécifiques légers à y apporter pour accueillir dans de bonnes conditions les mineurs (aménagement de l'espace, décoration...).

Cette question de l'aménagement est traitée au cas par cas par les équipes d'animation.